AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-4-66 496364

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DU NORD-OUEST - Arras - Tél. 23.14
(SEINE-MARITIME, SOMME, PAS-DE-CALAIS, NORD)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, - Station d'Avertissements Agricoles d'ARRAS.
C. C. P. : LILLE 57-01-67

ABONNEMENT ANNUEL
15 F

N° LXVII - Supplément n° 1
13 Avril 66

AVERTISSEMENTS — TAVELURES DES FRUITS A PEPINS — CULTURES FRUITIERES

Les dernières pluies ont provoqué des périodes d'humectation du feuillage particulièrement longues et très favorables à des contaminations éventuelles entre le 6 et le 11 avril. Les vergers correctement traités suivant notre dernier avis (traitement du 3 au 5) étaient protégés au mieux mais les pluies ont en partie lavé les produits et la végétation continue d'évoluer de sorte que la protection devient insuffisante.

Or, les projections d'ascospores atteignant leur maximum d'intensité, il convient de renouveler la protection par un 3ème traitement préventif à appliquer du 15 au 17 avril.

REMARQUES - OIDIUM DU POMMIER - Profiter de l'opération pour lutter contre l'Oïdium en ajoutant à la bouillie un des produits conseillés.

- CHENILLES - INSECTES DEFOLIATEURS - TORDEUSES DES BOURGEONS - Sur les pommiers prêts à fleurir, ajouter un insecticide de contact type D.D.T.

INFORMATIONS — MALADIES DU FRAISIER

Deux affections sont surtout à craindre dans nos régions : d'une part, la maladie des taches rouges justiciable de traitements répétés tous les 12 jours et à appliquer dès maintenant avec un produit à base de Manèbe par exemple ; d'autre part, la pourriture grise contre laquelle, on doit d'abord prendre des mesures d'hygiène générale (plantes aérées, désherbage, élimination de la végétation morte ...) et ensuite qui doit faire l'objet de traitements répétés tous les 8-10 jours dès le début de la floraison avec un produit à base de Thirame ou de Captane ou Phaltane. (Les traitements doivent cesser dès le début de la maturité des fruits).

GROSEILLER - CASSISSIER - FRAMBOISIER

Poursuivre la lutte préventive contre les maladies du bois par l'application de fongicides organiques de synthèse à un rythme de 10-15 jours. Sur les variétés proches de la floraison, ajouter un insecticide à base de D.D.T. (interdit dès le début de la floraison).

PROTECTION DES ABEILLES

L'épandage de produits insecticides est interdit sur les végétaux en pleine floraison.

Font seuls exception à cette règle, les insecticides reconnus non dangereux vis à vis des abeilles dont la liste suit.

ROTENONE - PYRETHRINES - DIETHION - PHOSALONE - ENDOSULFAN - TOXAPHENE - DICOFOL
POLYCHLOROCAMPHANE - THIOQUINOX

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
R. DIVOUX

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. COUTURIER

IMPRIMERIE DE LA STATION DU NORD-OUEST, DIRECTEUR-GÉRANT : L. BOUYX

7